



cmec

Conseil des
ministres
de l'Éducation
(Canada)

Council of
Ministers
of Education,
Canada

**Septième Réunion interaméricaine des ministres de
l'Éducation de l'Organisation des États américains (OEA)
Paramaribo, Suriname
Les 1^{er} et 2 mars 2012**

Rapport de la délégation du Canada



M. José Miguel Insulza, secrétaire général de l'OEA, inaugure la Septième Réunion interaméricaine des ministres de l'Éducation (source : OEA).

Table des matières

I. Délégation du Canada.....	3
II. Introduction	3
III. Structure de la réunion.....	4
IV. Participation de la délégation du Canada.....	4
V. Principaux résultats de la réunion	5
VI. Conclusion et recommandations de la délégation du Canada	7
ANNEXE I – Déclaration de Paramaribo	

I. Délégation du Canada

- M^{me} Erin Selby, ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation du Manitoba (chef de la délégation)
- M. Rory Henry, sous-ministre adjoint de l'Éducation, Manitoba
- M^{me} Julia Clark, deuxième secrétaire et représentante suppléante, Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des États américains (OEA)
- M. David Ruiz, conseiller en affaires interaméricaines, Direction des organisations internationales, ministère des Relations internationales du Québec
- M. Marcel Courchesne, analyste, International, Secrétariat du CMEC

II. Introduction

Renseignements généraux

L'OEA a officiellement été fondée en 1948 afin d'établir, au sein des États membres, « un ordre de paix et de justice, de maintenir leur solidarité, de renforcer leur collaboration et de défendre leur souveraineté, leur intégrité territoriale et leur indépendance ». À ce jour, l'OEA est composée de 35 États indépendants des Amériques et constitue le principal forum gouvernemental politique, juridique et social de l'hémisphère occidental. L'OEA reconnaît qu'une éducation de qualité est essentielle au développement économique, à l'équité sociale et à la sécurité de toute société démocratique. L'OEA collabore avec ses États membres dans leurs efforts visant à offrir une éducation de qualité à toutes et à tous en coordonnant un éventail de programmes éducatifs dans de nombreux pays et en attribuant des bourses à des jeunes afin de leur ouvrir des portes.

Entre 2001 et 2009, les ministres de l'Éducation se sont réunis à six reprises pour discuter de l'éducation dans le programme politique, mettre en commun leurs expériences, examiner les progrès des mandats dégagés des Sommets des Amériques et élaborer des stratégies d'action afin de répondre aux mandats des sommets.

Objectifs de la réunion

À la VII^e Réunion interaméricaine des ministres de l'Éducation, dont le thème central était « La transformation du rôle des enseignants face aux défis du XXI^{ème} siècle », les ministres ont mis en commun des renseignements concernant les domaines suivants :

- les enseignantes et enseignants dont ont besoin les étudiantes et étudiants d'aujourd'hui;

- les établissements d'enseignement en tant que communautés d'apprentissage : le contexte d'un enseignement efficace;
- le rôle exercé par les gouvernements pour assurer la qualité de l'éducation;
- les réussites et les défis de la Commission interaméricaine de l'éducation (CIE);
- le lien entre le processus ministériel et le Sommet des Amériques, tenu ultérieurement à Cartagena de Indias, Colombie, les 14 et 15 avril 2012.

En outre, les ministres ont approuvé la Déclaration de Paramaribo, « La transformation du rôle des enseignants face aux défis du XXI^{ème} siècle », et ont élu les nouvelles autorités de la CIE pour 2012-2014.

Le présent rapport donne un sommaire des principales questions traitées dans le cadre de la réunion. Le Secrétariat technique de l'OEA a fourni un rapport détaillé, qui est disponible sur demande.

III. Structure de la réunion

Afin de faciliter l'atteinte de ses objectifs, la réunion s'articulait autour de neuf séances plénières, durant lesquelles les ministres étaient invités à partager le fruit de leur réflexion concernant les expériences et les besoins de leur pays.

Une réunion préparatoire de fonctionnaires devait se tenir le jour précédant la réunion, afin de passer en revue les détails de cette dernière et de se mettre d'accord sur le projet de déclaration. Toutefois, en raison d'un manque de quorum, la séance préparatoire a été annulée. Bien que cette séance n'ait pas eu lieu officiellement, les représentantes et représentants du Canada ont eu l'occasion de faire part de leurs préoccupations concernant la déclaration aux États membres qui étaient présents, dont les États-Unis, et de rechercher une approche commune.

IV. Participation de la délégation du Canada

M^{me} Selby était la conférencière principale de la cinquième séance plénière, qui portait sur le thème « Des politiques propres à améliorer la qualité des enseignants : le rôle des gouvernements ». Une fois le thème présenté, elle a ouvert le débat en invitant les ministres et les personnes déléguées à élaborer sur le sujet et à échanger des renseignements sur les pratiques exemplaires.

Durant sa présentation, M^{me} Selby a souligné le lien positif entre une éducation de grande qualité et un personnel enseignant bien formé. Elle a insisté sur le fait que les pays qui étaient parvenus à rendre l'enseignement attrayant avaient dû non seulement augmenter les rémunérations, mais également rehausser le prestige de la profession enseignante. Elle a ajouté qu'il ne suffisait pas de recruter un personnel enseignant de grande qualité; encore fallait-il lui offrir un perfectionnement professionnel continu.

Dans son discours de clôture, M^{me} Selby a précisé que le Manitoba et d'autres instances du Canada examinaient régulièrement les classements et comparaient leur rendement à ceux des systèmes d'éducation affichant un rendement élevé, à l'échelle internationale, afin d'en tirer des leçons. De plus, elle a fait remarquer que la mondialisation amenait son lot de défis et de possibilités. Le Manitoba ainsi que d'autres provinces et territoires reconnaissent, par exemple, que l'innovation en matière d'éducation constitue un élément essentiel pour adapter les salles de classe du Canada à la diversité culturelle et aux différentes langues de sa population immigrante.

Durant les séances plénières relatives à la CIE, la délégation du Canada a fait part de son appui pour les programmes d'éducation de l'OEA, y compris les programmes de bourses. À titre d'exemple, le gouvernement du Québec contribue depuis 2009 au programme régulier de bourses académiques de l'OEA. Le Canada a souligné, en outre, l'importance de renforcer la collaboration et la coopération entre les états et les organisations, notamment la collaboration entre les secteurs de l'éducation et de la culture au sein de l'OEA. Par ailleurs, le Canada a accueilli favorablement l'accent mis sur l'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE).

Enfin, pendant les discussions sur les projets liés aux langues parlées dans les Amériques, le Canada a rappelé aux personnes participantes de garder à l'esprit que le français était une langue officielle de l'OEA.

V. Principaux résultats de la réunion

Le principal résultat de la réunion n'était autre que l'adoption de la Déclaration de Paramaribo : « La transformation du rôle des enseignants face aux défis du XXI^{ème} siècle » (voir l'Annexe I)¹. La déclaration met en relief l'importance des enseignantes et enseignants à tous les niveaux du processus éducatif et reconnaît, en parallèle, leur rôle déterminant dans le déploiement des efforts visant à améliorer la qualité de l'éducation. Le document souligne la nécessité que chaque enseignant « puisse avoir accès à une formation initiale et à un perfectionnement professionnel continu de qualité » et reconnaît que « les politiques qui renforcent la profession

¹ La Déclaration de Paramaribo se trouve à l'adresse suivante : <http://www.scm.oas.org/VII-Education-Meeting/Documents/6.%20Declaracion%20version%20Aprobada%20DEC.1FRE.doc>.

enseignante et les possibilités de perfectionnement professionnel de qualité sont cruciales pour attirer, accueillir, persuader, former, évaluer, motiver, retenir et récompenser les enseignants ». La déclaration met également l'accent sur l'importance d'élargir l'accès aux nouvelles technologies dans le domaine de l'éducation et mentionne les progrès réalisés par le Réseau interaméricain de formation des enseignants. Elle a été présentée aux chefs d'État et de gouvernement lors du Sixième Sommet des Amériques, tenu à Cartagena de Indias, Colombie, les 14 et 15 avril 2012. Les accords conclus à la VII^e Réunion interaméricaine des ministres de l'Éducation jetteront les bases du Plan de travail de la CIE pour 2012-2014.

Pour ce qui est de l'élection des autorités de la CIE, les pays indiqués ci-après ont été élus par acclamation pour 2012-2014, jusqu'à la VIII^e Réunion interaméricaine des ministres de l'Éducation (dates à confirmer ultérieurement) :

Poste	Pays
Président	Suriname
Premier vice-président	Costa Rica
Deuxième vice-président	Paraguay

Conformément au principe du roulement entre les pays, le Canada assumera le rôle de délégué principal de la sous-région de l'Amérique du Nord auprès du Comité directeur de la CIE pendant son mandat de 2012-2014. Le Mexique assumera le rôle de délégué suppléant. Les personnes participantes se sont également mises d'accord sur la représentation au sein du Comité directeur indiquée ci-après, en précisant toutefois que des consultations avec certaines sous-régions étaient toujours en attente :

Sous-région	Pays (délégués principaux et suppléants)
Sous-région de l'Amérique du Nord	Canada, Mexique
Sous-région des Andes	(consultations en attente)
Sous-région du cône sud	Paraguay, Uruguay (consultations en attente)
Sous-région de l'Amérique centrale	(consultations en attente)
Sous-région des Caraïbes	Antigua-et-Barbuda, Grenade

Le forum s'est conclu avec une proposition du ministère de l'Éducation du Paraguay, qui souhaiterait organiser la VIII^e Réunion interaméricaine des ministres de l'Éducation, dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) en 2013 ou 2014 (dates à confirmer ultérieurement).

VI. Conclusion et recommandations de la délégation du Canada

Compte tenu de la qualité des présentations et de l'occasion de partager des points de vue pancanadiens et de nouer des liens de collaboration étroite entre les personnes participantes, y compris la possibilité de collaborer de façon bilatérale avec les pays et les personnes-ressources prioritaires, il est recommandé que le CMEC participe à la prochaine réunion, qui se tiendra en 2013 ou 2014 (dates et lieux à confirmer ultérieurement).

Le rôle joué par notre chef de délégation, M^{me} Selby, a été fortement apprécié par le Secrétariat de l'OEA, par les membres de l'OEA et par la Mission permanente du Canada auprès de l'OEA. La représentation à haut niveau donne au Canada l'occasion de montrer son engagement et de faire part de nos perspectives et de nos expériences uniques. M^{me} Selby a eu, quant à elle, l'occasion d'échanger des points de vue avec ses homologues de la région. Il est donc recommandé que le CMEC continue à être représenté par un ministre de l'Éducation à cet événement.

Le Canada étant maintenant le délégué principal de la sous-région de l'Amérique du Nord auprès du Comité directeur de la CIE pour 2012-2014, le CMEC prêtera main-forte au représentant du Canada au sein de la CIE, M. Alan Lowe, conseiller principal, Relations avec les conseils scolaires, ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse. La Mission permanente du Canada auprès de l'OEA à Washington continuera de participer aux réunions de planification et de faire rapport sur les progrès du travail de la CIE.

Enfin, le CMEC communiquera le rapport aux ministres de l'Éducation, en attirant leur attention sur la Déclaration de Paramaribo et sur les engagements qu'elle contient.



ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

Conseil interaméricain pour le développement intégré



**SEPTIÈME RÉUNION INTERAMÉRICAINNE
DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION
29 février - 2 mars 2012
Paramaribo, Suriname**

OEA/Ser.K/V/10.1
CIDI/RME/DEC. 1/12
2 mars 2012
Original : espagnol/anglais

DÉCLARATION DE PARAMARIBO

« La transformation du rôle des enseignants face aux défis du XXI^{ème} siècle »

(Approuvée à la neuvième séance plénière, tenue le 2 mars 2012, et
sujette à révision par la Commission de style)

NOUS, LES MINISTRES DE L'ÉDUCATION DES ÉTATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA), réunis à Paramaribo (Suriname), les 1^{er} et 2 mars 2012, à l'occasion de la Septième Réunion interaméricaine des ministres de l'éducation, organisée dans le cadre du CIDI;

RÉAFFIRMANT que l'accès équitable et en temps opportun à l'éducation est un droit humain et que l'éducation de qualité est essentielle et constitue un outil efficace pour réduire les inégalités et promouvoir les conditions nécessaires pour le développement et le bien-être de la population;

AYANT PRÉSENT À L'ESPRIT la diversité des contextes culturels ainsi que la nécessité de diminuer les inégalités sociales, de développer les compétences adéquates pour le contexte globalisé du XXI^{ème} siècle et de réduire la fracture numérique;

AFFIRMANT qu'il s'avère nécessaire d'améliorer la qualité de l'éducation et d'adapter l'offre éducative afin de préparer les étudiants à l'apprentissage tout au long de la vie, à un exercice actif et engagé de la citoyenneté, à l'obtention d'un emploi décent¹ et à une bonne qualité de la vie;

CONSCIENTS du rôle fondamental que jouent les enseignants dans la qualité des processus et des résultats éducatifs et que, pour ce faire, ils ont besoin d'une formation initiale et continue intégrale ainsi que de conditions de travail appropriées pour progresser dans leur carrière professionnelle;

¹ La République bolivarienne du Venezuela veut souligner que, dans la Déclaration d'Engagement de Port of Spain, les Chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à promouvoir l'accès à des emplois dignes et décents et à créer de tels emplois.

SOULIGNANT que l'enseignement et apprentissage ont lieu au sein de systèmes sociaux et institutionnels et qu'aucun enseignant ne peut s'acquitter pleinement de ses fonctions s'il ne dispose pas d'environnements institutionnels et humains favorables; et

CONSCIENTS du rôle fondamental que jouent les gouvernements dans la promotion d'une éducation de qualité pour tous et du fait qu'il faut accorder une attention particulière à la conception et à la mise en œuvre de politiques propres à renforcer la profession enseignante et à favoriser l'exercice d'un rôle stratégique de l'éducateur dans la facilitation des apprentissages et la promotion des valeurs,

NOUS, LES MINISTRES DE L'ÉDUCATION DES ÉTATS MEMBRES :

1. Soulignons l'importance de l'éducation en tant qu'aspect fondamental du développement et, par conséquent, de l'amélioration des conditions sociales, économiques, culturelles et démocratiques des États membres.

2. Mettons l'accent sur la valeur intrinsèque de l'éducation, sa fonction sociale et son impact sur la qualité de la vie de chaque individu et de sa communauté, ainsi que sur son rôle dans le renforcement de l'économie, dans la facilitation de l'inclusion et de la mobilité sociale et dans la promotion de l'accès égalitaire à de meilleurs débouchés, de la réduction de la pauvreté et de la construction de la citoyenneté et de l'identité.

3. Réitérons que les gouvernements ont la responsabilité d'assurer à tous une éducation de qualité.

4. Réitérons le rôle fondamental que jouent les enseignants dans les processus et les résultats éducatifs et reconnaissons l'importance de leur participation aux initiatives visant à améliorer la qualité de l'éducation, afin de contribuer à garantir que les changements seront effectifs et durables.

5. Affirmons qu'il est important que chaque enseignant puisse avoir accès à une formation initiale et à un perfectionnement professionnel continu de qualité qui lui permettront d'assumer sa fonction de guide et de promoteur d'apprentissages significatifs, de l'harmonie sociale, du dialogue interculturel et du respect de la diversité et que, dans sa pratique pédagogique, il intègre de manière adéquate la réflexion, l'innovation, la créativité et les TIC ainsi que le développement de compétences qui lui permettront de s'occuper d'étudiants ayant des besoins différents et d'entretenir de bonnes relations avec ses pairs, les étudiants et leurs familles.

6. Reconnaissons que les politiques qui renforcent la profession enseignante et les possibilités de perfectionnement professionnel de qualité sont cruciales pour attirer, accueillir, persuader, former, évaluer, motiver, retenir et récompenser les enseignants afin qu'ils soient, chaque jour davantage, de meilleurs éducateurs.

7. Donnons la priorité, dans nos efforts destinés à améliorer la qualité de l'éducation dans nos pays, à la promotion d'une pratique pédagogique pertinente et adaptée à la diversité des contextes locaux afin de répondre d'une manière plus efficace aux besoins des étudiants du XXI^{ème} siècle. Nous favorisons aussi les possibilités offertes aux enseignants d'observer, analyser, adapter et adopter des pratiques pédagogiques novatrices.

8. Insistons sur le fait que l'étudiant est la figure centrale du processus éducatif et, par conséquent, nous encourageons une participation active des étudiants à l'apprentissage et aux processus éducatifs qui les concernent. Nous soulignons également notre engagement à promouvoir davantage d'échanges internationaux d'étudiants afin d'offrir à nos étudiants les meilleures possibilités d'apprentissage qui soient.

9. Affirmons que, au XXI^{ème} siècle, il est nécessaire de conceptualiser les centres éducatifs comme étant des communautés d'apprentissage dont la mission principale est d'offrir une éducation de qualité à chaque étudiant, où tout le personnel travaille en équipe et facilite l'apprentissage et le développement personnel ainsi que l'intégration et la participation permanente des étudiants, des membres de leurs familles, de leurs tuteurs légaux et des autres agents d'éducation. Pour cela, nous nous emploierons à fournir un leadership pour que cette mission puisse être menée à bonne fin.

10. Nous engageons à promouvoir le renforcement, la professionnalisation et la valorisation sociale de la profession enseignante à travers des mécanismes dynamiques de nature à favoriser le dialogue et la coopération entre les systèmes éducatifs, les universités et les autres institutions de formation des enseignants, les associations professionnelles, les organisations de la société civile, le secteur privé et les autres secteurs du gouvernement.

11. Affirmons qu'il est important de réviser et, si besoin est, selon les circonstances de chaque État membre, de renforcer les cadres législatifs, réglementaires et administratifs afin de favoriser la formulation et la mise en œuvre de politiques qui répondent aux demandes des étudiants du XXI^{ème} siècle et aux besoins des contextes locaux.

12. Reconnaissons l'importance d'étendre l'accès à l'utilisation des TIC dans l'enseignement à tous les niveaux et dans tous les secteurs, en particulier en tant que facteur qui contribuera à la préparation des étudiants, à leur appropriation des connaissances et à leur participation active et démocratique dans tous les secteurs, aussi bien politique, social, culturel que productif. Nous nous efforcerons de promouvoir la formation des instituteurs aux processus d'enseignement-apprentissage qui utilisent effectivement ces outils.

13. Redoublerons d'efforts afin de créer de nouvelles connaissances et échanger de bonnes pratiques en matière de politiques et de programmes novateurs de formation initiale, de perfectionnement professionnel, d'amélioration des conditions de travail et de renforcement de la profession enseignante. Nous recommandons à la Commission interaméricaine de l'éducation (CIE), avec le soutien de son Secrétariat technique, de continuer à assurer le suivi de ce thème par l'intermédiaire des mécanismes de coopération qui existent dans la région, notamment le Réseau interaméricain de formation des enseignants (RIED/ITEN), dont nous saluons les progrès.

14. Réaffirmons notre engagement continental en faveur de l'éducation de la petite enfance, adopté à la Cinquième Réunion interaméricaine des ministres de l'éducation, qui s'est tenue à Cartagena de Indias du 12 au 14 novembre 2007, par lequel nous nous sommes engagés à accroître la couverture de la prise en charge intégrale de qualité de la petite enfance dans chaque État membre, selon ses circonstances. Nous exprimons notre satisfaction des progrès accomplis dans la voie de la concrétisation des mandats que nous avons impartis à cette occasion et, dans le cadre interaméricain, avec la coordination de la CIE.

15. Reconnaissons avec satisfaction les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme interaméricain d'éducation aux valeurs et aux pratiques démocratiques, étant donné sa contribution au renforcement de la culture démocratique et de la non-violence, à travers l'enseignement classique et non-classique, car il promeut la participation active et véritable des jeunes aux décisions qui les concernent et met à la disposition des enseignants des outils qui les aident à convertir les salles de classe en espaces plus démocratiques.

16. Avons la conviction que la CIE est devenue un forum précieux, qui veille à ce que les mandats politiques émanés de cette réunion ministérielle et de celles qui l'ont précédée reçoivent le soutien technique approprié et fassent l'objet d'un suivi adéquat. Nous recommandons à la CIE d'élaborer, avec le soutien du Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI), un Plan de travail pour les années 2012 et 2013 qui ait comme objectif principal de mettre en œuvre nos décisions et d'en assurer le suivi, et accorde une attention particulière au renforcement des processus de coopération horizontale et d'assistance technique dans les lignes d'action qui incluent : (1) la promotion et le suivi de politiques de qualité, d'équité et d'inclusion; (2) le renforcement de la formation initiale, du perfectionnement professionnel et de la profession enseignante; (3) la prise en charge intégrale de la petite enfance; (4) l'éducation aux valeurs et aux pratiques démocratiques; et (5) l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le processus d'enseignement-apprentissage.

17. Demandons au bureau de la CIE de convoquer une réunion à cet effet, au plus tard en mai 2012. Dans cette perspective, nous exhortons les États membres à continuer d'appuyer les initiatives en cours et nous chargeons la CIE, avec le soutien du Secrétariat technique, de s'efforcer d'établir des partenariats avec d'autres organisations afin de mobiliser des ressources supplémentaires pour appuyer la mise en œuvre de ce Plan de travail et de faire rapport sur les progrès réalisés dans sa mise en œuvre lors de notre prochaine réunion ministérielle ainsi que dans d'autres instances politiques pertinentes dans le cadre de l'OEA.

18. Remercions le peuple et le Gouvernement du Suriname de l'accueil spécial qu'ils nous ont réservé pendant cette Septième Réunion interaméricaine des ministres de l'éducation, organisée dans le cadre du CIDI. Nous souhaitons en particulier rendre hommage au leadership dont a fait preuve le Ministère de l'éducation et du développement communautaire pour garantir le succès de cette réunion.